



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/42
31 octobre 2004



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième Réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

**PROPOSITION DE PROJET: REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
LAO**

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Mousse

- Conversion du CFC-11 dans la fabrication de la mousse souple de polyuréthane (FPF) et de conteneurs isothermes (RPF) au niveau de l'entreprise Prasert Sofa Shop Co., Ltd.

PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS
PAYS: RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE LAO

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE/D'EXECUTION**

Conversion du CFC-11 dans la fabrication de la mousse souple de polyuréthane (FPF) et de conteneurs isothermes (RPF) au niveau de l'entreprise Prasert Sofa Shop Co., Ltd.	PNUD
--	------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION

Agence de l'environnement, des sciences et de la technologie

DERNIERES DONNEES DE CONSOMMATION DE SAO SIGNALÉES POUR LE PROJET
A: DONNEES DE L'ARTICLE-7 (TONNES PAO, 2003, A SEPTEMBRE 2004)

CFC de l'Annexe AI	35,27		

B: DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003 A 2004)

Nom SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC-11	Mousse: 25			

Reste de la consommation de CFC admissible aux fins de financement (tonnes PAO)

s.o. pour les pays à faible consommation

AFFECTATIONS AU TITRE DU PLAN DE L'ANNEE EN COURS		Financement en \$US	tonnes PAO à éliminer
		0,15	16

TITRE DU PROJET:	Conversion du CFC-11 dans la fabrication de la mousse souple de polyuréthane (FPF) et de conteneurs isothermes (RPF)
Utilisation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO):	12,25
SAO à éliminer (tonnes PAO):	12,25
SAO introduites (tonnes PAO):	
Durée du projet (mois):	24
Montant initial demandé (\$US):	192 360
Coût total du projet:	
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	139 500
Fonds pour imprévus (10%) (\$US)	13 950
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	31 210
Coût total du projet (\$US)	184 660
Participation locale au capital (%):	100%
Pourcentage des exportations (%):	0%
Montant demandé (\$US):	184 660
Rapport coût-efficacité (\$US/kg):	15,07
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US):	16 619
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	201 279
Situation du financement de contrepartie (O/N):	
Objectifs de surveillance du projet inclus (O/N):	Oui

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

Approbation au coût indiqué plus haut assortie de conditions

DESCRIPTION DU PROJET

1. Agissant au nom du Gouvernement du Lao, le PNUD a soumis à la 44^e Réunion du Comité exécutif un projet intitulé "Conversion du CFC-11 dans la fabrication de la mousse souple de polyuréthane (FPF) et de conteneurs isothermes (RPF) au niveau de l'entreprise Prasert Sofa Shop Co., Ltd.". Ce projet vise à éliminer 12,25 tonnes PAO de CFC-11 dans le pays. Il fournira une assistance dont le Gouvernement du Lao a besoin, de toute urgence, pour qu'il puisse satisfaire les objectifs de conformité de 2005 et 2007 en matière de consommation de CFC.

Feuille de mousse souple/ Mousse rigide en polyuréthane

L'entreprise Prasert Sofa Shop Co., Ltd.

2. L'entreprise Prasert Sofa Co., Ltd. utilise le CFC-11 comme agent gonflant dans la fabrication de feuilles de mousse entrant dans les meubles, la literie et le rembourrage. Elle utilise le CFC-11 également pour produire de la mousse rigide pour conteneurs isothermes. En 2001-2003, l'entreprise a consommé environ 12,25 tonnes de CFC-11 et 5,5 tonnes de chlorure de méthylène. Cette production sera convertie en technologie basée sur l'eau/additifs. Le projet propose le remplacement de quatre configurations de mélange manuel par une unité de mousse souple de polyuréthane semi-automatique doté d'un système d'évacuation et de dosage des éléments toxiques/critiques et un distributeur de basse pression au coût de 161 150 \$US, y compris le transfert de technologie, les essais et les imprévus. Le coût total du projet a été estimé à 192 360 \$US avec des coûts différentiels d'exploitation de l'ordre de 31 210 \$US et un rapport coût-efficacité de 15,70 \$US/kg. Il a été demandé une subvention de 192 360 \$US pour le projet.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

3. Lors de la 39^e Réunion du Comité exécutif, le PNUD avait reçu, pour le compte du Gouvernement du Lao, 5 000 \$US destinés à formuler un projet d'élimination finale au niveau du secteur des mousses. On relèvera que le Lao est en situation de respect des dispositions du Protocole de Montréal. Le PNUD a informé le Secrétariat que pour pouvoir respecter les conditions de réduction pour 2005, le Lao a besoin d'un projet d'élimination dans l'immédiat. Le PNUD a également indiqué qu'il n'est pas en mesure de présenter, actuellement, un projet d'élimination finale pour le secteur des mousses au Lao mais qu'il pouvait soumettre ce projet d'investissement. Le Gouvernement envisage d'inclure la liste des entreprises restantes du secteur des mousses dans le Programme pays actualisé qui est en cours de préparation.

4. Pays à faible consommation, le Lao a indiqué que sa consommation de CFC, au titre de l'Article 7 était de 35,27 tonnes PAO en 2003; la consommation autorisée en 2005 est de 21,7 tonnes. L'information disponible indique un volume restant de 25 tonnes de consommation de CFC pour le secteur des mousses au Lao, 12,25 tonnes de ce volume sont traitées dans le cadre du projet.

5. La moyenne pondérée des seuils du rapport coût-efficacité pour les mousses souples et rigides, en ce qui concerne d'autres projets du secteur des mousses, est de 6,56 \$US/kg, alors que le rapport coût-efficacité du présent projet est de 15,70 \$US/kg. Cependant, la République démocratique et populaire lao étant un pays à faible consommation, on ne peut lui appliquer de limites sur le facteur coût-efficacité (Décision 17/11). Pour les pays à faible consommation, une série de projets mousses ont été approuvés, souvent à des seuils de coût-efficacité bien moins avantageux et allant parfois au-delà du double de la valeur envisagée pour ce très petit projet. Ce pays risque de ne pas se conformer aux objectifs de réduction de la consommation de CFC pour les années 2005 et 2007. Le présent projet devrait traiter 28% de la consommation de référence du Lao et 43% de la différence entre sa consommation de 2003 et l'objectif de réduction pour 2007. Le Secrétariat du Fonds estime qu'une recommandation pour l'approbation de ce projet est donc justifiée dans de telles circonstances.

6. Le Secrétariat a relevé que la description du projet vise à abandonner le chlorure de méthylène, objectif apparaissant également dans le calcul des coûts différentiels d'exploitation. Néanmoins, la proposition de projet indique que dans certains cas de difficultés techniques, l'entreprise pourrait se voir contrainte de recourir à la technologie à base de chlorure de méthylène. L'on sait également que les faibles coûts d'exploitation d'une production de mousse à base de chlorure de méthylène incitent à utiliser la technologie à base de chlorure de méthylène – du moins en l'absence de mesures d'encouragement telles que l'application de règles sanitaires.

7. Le Secrétariat a identifié quelques questions techniques et financières que le PNUD aura à traiter. Ces questions ont fait l'objet d'une discussion entre le Secrétariat et le PNUD et un accord a été trouvé. Les sommes de 153 450 \$US et 31 210 \$US ont été identifiées comme capital différentiel et coûts d'exploitation respectivement, avec un coût total du projet s'élevant à 184 660 \$US et un rapport coût-efficacité de l'ordre de 15,07 \$US/kg. Le coût différentiel d'investissement comprend une ligne « imprévus » de 10%.

RECOMMANDATION

8. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation du projet avec les coûts y relatifs au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, étant entendu que cette approbation est assortie de la condition que les coûts différentiels d'exploitation de 31 210 \$US ne seront débloqués que six mois après l'achèvement technique du projet. A ce moment-là, l'élimination finale des CFC-11 et le taux de conversion à la technologie à base d'eau/additifs sera constatée et déterminée sur site par l'Agence d'exécution. Les coûts différentiels d'exploitation seront calculés proportionnellement à ce taux. Cependant, si le taux est inférieur à 33%, les coûts différentiels d'exploitation ne seront pas payés. Les sommes des coûts différentiels d'exploitation non versées seront retournées au Fonds multilatéral à l'achèvement du volet financier du projet.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Conversion du CFC-11 dans la fabrication de la mousse souple de polyuréthane (FPF) et de conteneurs isothermes (RPF) au niveau de l'entreprise Prasert Sofa Shop Co., Ltd.	184 660	16 619	PNUD
